



## Publication conformément à l'article 14 de la loi du 2 mai 2007 Réglementation en matière de transparence

Conformément à la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité de participations importantes et suite à l'introduction dans les statuts de Befimmo SA d'un seuil statutaire<sup>1</sup> de 3% lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2008, Befimmo SA annonce avoir reçu deux déclarations de transparence :

- 1. La Société Fédérale de Participations et d'Investissement (« SFPI ») a informé Befimmo, le 17 juillet 2013, que sa participation dans le capital est passée en-dessous du seuil de 3%.**

Déclaration concernant la chaîne des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenue :

« L'État belge détient le contrôle exclusif de la Société Fédérale de Participations et d'Investissement. »

- 2. Blackrock Inc. a informé Befimmo, le 18 juillet 2013, que sa participation dans le capital est passée en-dessous du seuil de 3%.**

Déclaration concernant la chaîne des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenue :

« Blackrock Inc. is the ultimate parent company of all legal entities contained herein. With a common voting policy in place across all entities within the group, Blackrock Inc. maintains control of assets indicated within the above disclosure. Direct holdings in this issuer are maintained within the legal entities as indicated in Section 10) A). »

Les notifications complètes peuvent être consultées sur le site internet de Befimmo dans la rubrique « IR & Finances – IR – Informations actionnaires – Déclarations de transparence » : <http://www.befimmo.be/fr/declarations-de-transparence>.

<sup>1</sup> Pour de plus amples informations, veuillez consulter le communiqué de presse du 14 janvier 2009 sur le site [www.befimmo.be](http://www.befimmo.be).

**Actionnariat de Befimmo SA**

Le capital de Befimmo SA est détenu par de nombreux actionnaires. Le tableau ci-après se base sur les dernières déclarations de transparence reçues.

<b>ACTIONNARIAT (situation au 18.07.2013)</b>			
<b>Déclarants</b>	<b>Nombre d'actions déclarées à la date de la déclaration</b>	<b>Date de réception de la déclaration</b>	<b>(en %)</b>
AG Insurance et sociétés liées	3 156 080	15.10.2008 <sup>(1)</sup>	entre 15% et 20%
AXA Belgium SA	2 037 037	10.07.2013	9,6%
Autres actionnaires sous le seuil statutaire	15 964 629	-	entre 85% et 80%
<b>TOTAL</b>	<b>21 157 746</b>		<b>100%</b>

<sup>(1)</sup> Sur la base de la déclaration de transparence reçue le 15 octobre 2008 et l'engagement préalable de souscrire à l'augmentation de capital de juin 2009 à hauteur de tous les droits qu'elles détenaient.

\* \* \*

*Befimmo est un investisseur Pure Player spécialisé en immeubles de bureaux de haute qualité situés dans les centres-villes en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg. Son portefeuille comprend aujourd'hui une centaine d'immeubles de bureaux, pour une surface globale de plus de 850.000 m<sup>2</sup>, dont une grande partie est louée à long terme à des institutions publiques (> 65%). La juste valeur de son portefeuille au 31 mars 2013 a été évaluée à 1.966 millions €. La Société s'attache à la fois à valoriser son portefeuille actuel et à saisir toute opportunité d'investissement qui s'avère créatrice de valeurs pour ses actionnaires. Cotée sur NYSE Euronext Brussels depuis sa création, reprise dans l'indice BEL 20 depuis mars 2009, Befimmo développe une stratégie réfléchie visant à optimiser ses résultats dans la durée. Attentive à une intégration optimale des enjeux du développement durable dans sa réflexion stratégique, Befimmo inscrit son action quotidienne dans le respect des règles en matière de responsabilité sociétale.*

**Informations complémentaires :**

**Caroline Kerremans | IR & Communication Officer | Befimmo SA**  
**Tél. : +32 2 679.38.60 | [www.befimmo.be](http://www.befimmo.be) | Email: [c.kerremans@befimmo.be](mailto:c.kerremans@befimmo.be)**